

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 9 février 2023

N° CP-2023-1-13-2

N° applicatif 5453

13^{ème} Commission

Commission Région de Colmar

Service instructeur

Pôle gestion du domaine et finances

Service consulté

Direction des Finances
Délégations Territoriales

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À UNE COLLECTIVITÉ LOCALE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDES A L'AMÉNAGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES EN AGGLOMÉRATION

Résumé : Dans le cadre du dispositif d'aides à l'Aménagement des Routes Départementales en agglomération, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement de 9 558 € à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach pour la création de l'évacuation des eaux pluviales à l'entrée Nord de BIESHEIM, carrefour RD 468, rue des Romains.

Ce dispositif est prorogé en 2023 pour les communes haut-rhinoises jusqu'à l'approbation d'une politique commune d'aide à la voirie sur l'ensemble du territoire alsacien.

Dans le cadre du dispositif d'aides à l'aménagement des routes départementales en agglomération, dispositif prorogé en 2023 pour les communes haut-rhinoises, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente l'attribution d'une subvention d'investissement de 9 558 € à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, tel que détaillée dans le tableau joint en annexe du présent rapport.

Les crédits sont prévus sur l'opération P0750001.

La Commission territoriale Région de Colmar a émis un avis favorable, le 23 janvier 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention d'investissement de 9 558 € à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach pour la création de l'évacuation des eaux pluviales à l'entrée Nord de BIESHEIM, carrefour RD 468, rue des Romains.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P075	O001	P075E04	T07	204-2041582-843	9 558 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY